



UNIVERSITÉ BORDEAUX 1

351 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

EPOC UMR 5805 / OASU

Station Marine d'Arcachon
2, rue du Professeur Jolyet
33120 ARCACHON

POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN

BILAN DE LA CONCERTATION

28 novembre 2011 – 20 janvier 2012

*Rapport rédigé par
Alain Boudou,
Président de l'Université Bordeaux 1*

PREAMBULE

Dans le cadre de la définition du projet du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du Petit Port, et conformément aux dispositions des articles L300-1 et L300-2-II du code de l'urbanisme, l'Université de Bordeaux 1 a organisé une **procédure de concertation publique** qui s'est déroulée entre le 28 novembre 2011 et le 20 janvier 2012.

Les objectifs et les modalités de la concertation publique ont été fixés dans la délibération du 10 novembre 2011 du conseil d'administration de l'université Bordeaux1.

Cette concertation a eu pour objet de consulter la population sur **la définition du projet sur le site du Petit Port** et de permettre à toutes les personnes et instances concernées d'être informées de son contenu et d'exprimer leur avis sur le projet.

Durant toute la durée de la concertation, **un registre de concertation** a été mis à disposition du public à la Station Marine d'Arcachon, 2 rue du Professeur Jolyet du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (excepté du 22 décembre au 2 janvier). Les avis, remarques et commentaires ont pu également être adressés par courrier ou par mail, à l'adresse de la Station Marine.

Les documents relatifs au projet (présentation, études, etc.) étaient consultables à la Station Marine et téléchargeables sur le site Internet du laboratoire « Environnements et paléoenvironnements Océaniques et Continentaux » : www.epoc.u-bordeaux.fr.

Un communiqué de presse a été envoyé le 25 novembre 2011 à la presse locale (Sud Ouest, La dépêche du Bassin, TVBA, CAP FM et Radio Côte d'Argent).

Des interviews ont été réalisées avec les médias locaux (Sud-Ouest, Radio Côté d'Argent) les 28 novembre et 6 décembre 2011.

Des affiches ont été éditées à 200 exemplaires et **des flyers** édités à 1 000 exemplaires distribués dans les quartiers commerçants d'Arcachon les 28, 29 et 30 novembre 2011.

Deux réunions publiques ont été organisées **les 02 et 12 décembre 2011** au Palais des Congrès d'Arcachon à partir de 18h30, au cours desquelles les intéressés et le public ont bénéficié d'une présentation détaillée du projet, afin de s'exprimer, et de faire connaître leurs observations, de formuler des propositions, ou bien encore d'établir un contact direct avec les responsables du projet.

Un document de synthèse de « présentation du projet » a été présenté lors de la première réunion publique et a été également rendu disponible sur le site Internet d'EPOC.

Ce rapport de synthèse, rédigé à l'issue de cette concertation, sera également rendu public et disponible sur le site www.epoc.u-bordeaux.fr à partir du 6 février 2012.

SOMMAIRE

- Compte-rendu de la réunion publique du 2 décembre 2011
- Compte-rendu de la réunion publique du 12 décembre 2011
- Compte-rendu de l'atelier du 19 janvier 2012 dédié aux Associations et Métiers de la mer
- Compte-rendu de l'atelier du 20 janvier 2012 dédié aux Architectes-Conseils
- Analyse du registre de concertation
- Conclusions

Annexes :

- Délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux 1 du 10 novembre 2011
- Communiqué de presse
- Affiche diffusée dans les quartiers commerçants d'Arcachon (centre-ville et Aiguillon)
- Tract distribués chez les commerçants des quartiers d'Arcachon (centre-ville et Aiguillon)
- Feuille de présence de l'atelier dédié aux associations et aux métiers de la mer du 19 janvier 2012
- Feuille de présence de l'atelier dédié aux Architectes-Conseils du 20 janvier 2012
- Diaporama de la présentation du 2 décembre 2011
- Diaporama de la présentation du 12 décembre 2011
- Revue de presse
- Contributions au registre de concertation

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 2 DECEMBRE 2011

Cette réunion a eu lieu au Palais des Congrès d' Arcachon. Entre 120 et 140 personnes y ont assisté. Elle a débuté à 19h00 pour s'achever à 21h30 (durée 2h30).

Objectif : recueillir les propositions des arcachonnais sur l'insertion du bâtiment sur le site du petit port, la définition pratique et technique du projet afin de finaliser le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

Les représentants de l'université et partenaire étaient :

- Antoine Grémare, directeur du laboratoire de recherche EPOC et chef de projet POA,
- Jean Dubourg, Directeur du Patrimoine Immobilier de l'université,
- Philippe Monestier, Architecte programmiste du projet,
- Pierre-Jean Labourg, Président de la Société Scientifique d'Arcachon et du Musée-Aquarium.

Antoine Grémare a présenté le projet ainsi que le cadre de la concertation pendant 1 heure (cf. annexe « Diaporama de la présentation du 2 décembre 2011 »).

Dès l'ouverture de la session discussion, les opposants au projet ont pris la parole afin de redonner leur position et les motivations de cette opposition. Les échanges ont, par conséquent, essentiellement consisté en des prises de position pour ou contre le projet et il n'a pas été possible de réellement orienter les débats sur l'objectif principal de la réunion à savoir les modalités souhaitées d'implantation sur le site du Petit Port.

Néanmoins, certaines propositions comme la création d'un belvédère ou la mise à disposition de l'auditorium aux associations arcachonnaises ont été exprimées.

Devant la difficulté à établir un dialogue constructif, une représentante d'association a émis le souhait que soit organisée une réunion thématique en plus petit comité.

Antoine Grémare a conclu les débats en présentant la réunion du 12 décembre et en stipulant que son thème ne serait plus la position d'opposition ou de soutien au projet mais bel et bien l'objectif présenté en début de session.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2011

Cette réunion a eu lieu au Palais des Congrès d'Arcachon. Entre 190 et 210 personnes y ont assisté. Elle a débuté à 19h00 pour s'achever à 23h00 (durée 4 h00).

Objectif : recueillir les propositions des arcachonnais sur l'insertion du bâtiment sur le site du petit port, la définition pratique et technique du projet afin de finaliser le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

Les représentants de l'université et partenaire étaient :

- Alain Boudou, président de l'université Bordeaux 1,
- Antoine Grémare, directeur du laboratoire de recherche EPOC et chef de projet POA,
- Jean Dubourg, Directeur du Patrimoine Immobilier de l'université,
- Philippe Monestier, Architecte programmiste du projet,
- Pierre-Jean Labourg, Président de la Société Scientifique d'Arcachon et du Musée-Aquarium.

Après l'introduction d'Alain Boudou expliquant la position de l'université et la philosophie du projet, Antoine Grémare a, rapidement, cadré l'objet de la réunion dans le cadre de la concertation (cf. annexe « Diaporama de la présentation du 12 décembre 2011 »).

Le débat s'est partagé entre réponses aux questions liées au projet et échanges sur les options possibles d'aménagement :

- Stationnement et circulation
 - o Ad minima, conservation des 86 places à usage préférentiel des plaisanciers ;
 - o Conservation ou possibilité de stationnement saisonnier dans la rue des marins – en fonction de l'aménagement souhaité ;
 - o Limitation du dimensionnement du Musée-Aquarium (max. 300 personnes jour). La cible visée correspond essentiellement à des visites d'opportunité ;
 - o Création d'un espace dédié à la dépose des visiteurs (groupes et scolaires) par bus avec parking excentré à l'écart du Boulevard de la plage ;
 - o Liaison avec la promenade de la plage d'Eyrac par un accès piétonnier.
- Relation ville – port
 - o Relation hauteur – fenêtre sur le port : discussion sur le choix d'une hauteur plus élevée et par exemple d'un hypostyle ménageant une fenêtre sur le port à hauteur du Boulevard de la Plage ou bien d'un bâtiment de moindre hauteur mais posé au sol, ou alors possibilité d'une solution « mixte ». Constat d'une absence de consensus hors la nécessité de souligner l'importance du maintien ou de l'amélioration de la relation ville – port. Point à l'ordre du jour de la réunion avec les Architectes-Conseils ;
 - o Aménagements souhaités de la rue des marins : discussion sur la possibilité d'une transformation en esplanade, création d'un lieu de vie ouvert sur le Bassin, avec la nécessité pour l'Université de deux emplacements de bus pour dépôt des visiteurs du Musée-Aquarium et d'une voie d'accès pompiers.
- Conservation des arbres
 - o Accord sur le principe de préservation
- Suggestions antérieures
 - o Belvédère : accord sur la création d'un lieu de vie ouvert sur le bassin à accès gratuit mais contrôlé ;

- Usage externe de l'amphithéâtre : accord sur le fait de permettre une utilisation indépendante (incluant un espace de réception) du fonctionnement du reste du Pôle.
- Autres suggestions :
 - Demande qu'une attention particulière soit portée à l'évacuation des eaux pluviales au vu des derniers incidents climatiques (Xynthia, fortes pluies).

La réunion se termine sur :

- La présentation des ateliers réservés aux Associations et aux métiers de la mer ainsi qu'aux Architectes-Conseils qui se tiendront en janvier ;
- Le rappel du registre de consultation et des documents disponibles à la station marine ;
- La communication de l'adresse mail d'Antoine Grémare pour un échange direct.

→ Un net consensus sur la volonté de conserver les places de parking à usage préférentiel des « plaisanciers ».

→ Un consensus sur l'aménagement en esplanade de la rue des Marins. Pas de majorité au regard de la conservation ou non des places de parking actuelles dans cette rue.

→ Pas de consensus sur le compromis « fenêtre/hauteur ».

→ Consensus sur la nécessité de souligner la nécessité de maintenir/améliorer les relations entre la ville et le port dans le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DEDIE AUX ASSOCIATIONS ET AUX METIERS DE LA MER DU 19 JANVIER 2012

Cet atelier s'est tenu dans la salle de conférence de la station marine, de 14h30 à 17h00 (durée 2h30).

Étaient conviés les associations d'Arcachon (riverains/comités de quartiers, patrimoine/environnement, plaisanciers) et de médiation scientifique et les représentants des métiers de la mer (conchyliculture, bateliers).

Huit organisations ont effectivement pris part à cette réunion pour un total de 13 participants (hors les 5 représentants de l'université et de son partenaire).

1. CD-ROM, association de plaisanciers :

- Formule le vœu de voir *ad minima* le nombre de places de parking public préservé, voire augmenté pour faire face au pic de fréquentation entre le 14 juillet et le 15 août ;
- L'espace vert actuel sur le site (entre parking et jetée) a accueilli des manifestations comme le tour de France à la voile ou des événements organisés par les plaisanciers. Suggestion de pouvoir accueillir des barnums sur la rue des marins dans le cadre de son aménagement ou bien dans une autre partie du port (e.g., halle ou Quai Goslar) ;
- Souhaiterait pouvoir utiliser les salles de réunion et/ou l'amphithéâtre prévu dans le cadre du projet ;
- Sensibilise sur l'évacuation des eaux pluviales du boulevard de la plage.

2. ABVA, association de riverains du quartier de l'Aiguillon (incluant le petit port) :

- Se déclare favorable au projet ;
- Présente ses propositions antérieures de belvédère et d'accès à l'amphithéâtre par le public ;
- Formule son désaccord sur l'option d'un hypostyle car préférerait que le bâtiment protège le quartier du vent du nord ;
- Favorable à l'aménagement de la rue des marins en esplanade afin de pouvoir accueillir des manifestations autour du nautisme ou tout autre événement ;
- Soutien le projet du nouvel aquarium de par son contenu et de par l'animation de la vie du quartier.

3. SEPANSO, association de défense de l'environnement

- Regrette que le projet muséal ne soit pas plus ambitieux. Aurait souhaité que la mairie soutienne plus ce projet.

4. Section Régionale de Conchyliculture, association professionnelle

- Suggère de créer une liaison entre le futur POA et le projet de Centre des Techniques Aquacoles (l'intégrer physiquement ? créer des synergies ?) ;
- Regrette que le projet muséal ne soit pas plus ambitieux ;
- Souhaiterait que la thématique conchylicole soit bien représentée dans le programme du Musée-Aquarium.

5. SHAA, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon

- S'oppose au projet ;
- Annonce la demande faite auprès de la Délégation Régionale des Affaires Culturelles pour le classement du Musée-Aquarium actuel ;
- Pas de suggestion.

6. Union des Bateliers, syndicat professionnel

- Se déclare favorable à l'implantation du centre de recherche et de l'aquarium qu'elle considère comme très complémentaire de ses propres activités ;
- Souhaite bénéficier de l'arrêt minute pour les groupes qu'elle accueille toute l'année ;
- Demande la possibilité d'étudier un partenariat « promenade découverte du Bassin et visite du Musée ».

7. Terre & Océan, association de médiation scientifique

- Souhaite poursuivre et améliorer les activités proposés aux scolaires (couplage visite des laboratoires et découverte du Musée-Aquarium) dans les locaux de la station marine actuelle ;
- Souhaite pouvoir profiter de l'amphithéâtre pour organiser des conférences transgénérationnelles (pour son compte propre mais aussi pour l'université du temps libre par exemple) ;
- Souhaite pouvoir bénéficier d'une salle de TP possédant un point alimenté en eau douce pouvant accueillir jusqu'à 50 scolaires.

8. Cap Sciences, association de médiation scientifique et de conception de programmes d'animation scientifique

- Se déclare particulièrement motivée pour valoriser cet axe de médiation scientifique.

→ Accord sur la nécessité de conserver les places de parking à usage préférentiel des plaisanciers.

→ Accord global pour que la conception de l'aménagement en Esplanade de la rue des Marins soit demandée aux concepteurs (proposition).

→ Souhait que l'aménagement de la rue des marins en esplanade puisse accueillir des manifestations autour du nautisme. Dans l'hypothèse inverse, prévoir un autre emplacement sur le port.

→ Souhait de l'aménagement d'un belvédère et d'une utilisation externe possible des salles de réunion du Pôle

→ Demandes de la possibilité d'étudier des partenariats, comme par exemple avec le projet de Centre des Techniques Aquacoles, avec le projet « promenade découverte du Bassin et visite du Musée » et plus largement les animateurs culturels locaux.

→ Aménagement d'une salle d'accueil des scolaires dans l'espace musée-aquarium

→ Création d'un arrêt de bus minute ayant une capacité de deux unités

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DEDIE AUX ARCHITECTES ET ARCHITECTES CONSEIL DE L'OPERATION DU 20 JANVIER 2012

Cette réunion a eu lieu dans les locaux de la station marine d'Arcachon. Ont assisté à cette réunion les représentants de l'Etat, de la Région Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde, de la mairie d'Arcachon, du port d'Arcachon, du conseil de l'ordre des architectes d'Aquitaine, de l'association A&CP, et de l'université Bordeaux 1.

Elle a débuté à 14h30 pour s'achever à 17h30 (durée 3h).

Objectif : recueillir les propositions des Architectes-Conseils sur la définition du projet, l'insertion du bâtiment sur le site du petit port, la définition pratique et technique du projet afin de finaliser le cahier des charges qui sera remis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture.

Les représentants de l'université et partenaire étaient :

- Jean Dubourg, Directeur du Patrimoine Immobilier de l'université Bordeaux 1,
- Philippe Monestier, architecte programmiste du projet,
- Pierre-Jean Labourg, Président de la Société Scientifique d'Arcachon et du Musée-Aquarium.
- Claude Cazaux, Secrétaire de la Société Scientifique et du Musée d'Arcachon

Jean Dubourg a présenté les éléments principaux du projet, le cadre de la concertation et les enjeux de cette réunion. Les recommandations sur les limites des contraintes à définir pour cadrer l'insertion du futur bâtiment dans le site se sont principalement orientées sur:

- Faire respecter en les rappelant les règles générales du PADD et du SMVM avec en toile de fond l'objectif de favoriser l'inscription du futur équipement dans le site. Ainsi les principes de perméabilité et de transparence seront évoqués mais en aucun cas ils ne doivent être transcrits en suggérant une solution unique tel qu'un bâtiment avec hypostyle envisagé dans les études de faisabilité. Le souhait général est de laisser le plus de champ possible à la création et à l'expression architecturale pour permettre au « génie » des équipes de conception de faire émerger des idées favorables à la meilleure intégration du Pôle Océanographique Aquitain pour en faire un projet exceptionnel ;
- Elargir la conception du bâtiment à l'aménagement de l'espace public environnant notamment la rue des marins afin de favoriser une relation « ville/port » c'est à dire « boulevard de la plage/ promenade des quais » ;
- Situer le musée-aquarium à l'ouest de la parcelle sur le front de bassin et la rue des marins ;
- Insister sur la notion d'appréhension du site et du projet par les usagers ;
- Ne pas être directif sur l'aspect et les matériaux du projet ;
- Veiller tout particulièrement aux dispositions de sécurité (e.g., voies pompier...);
- Demander aux concepteurs le calcul des ombres portées ainsi que le positionnement des points de vue des perspectives de simulation d'insertion du projet sur le site à intégrer au cahier des charges avec les quatre points d'appréhension Est et Ouest depuis respectivement le boulevard de la plage et la promenade des quais.

Pour les options d'aménagement :

- Stationnement :
 - o L'existant est de 86 places, la préservation intégrale de ces places à usage préférentiel des plaisanciers et des usagers du quartier est essentielle, Il est demandé de les positionner en sous-œuvre du bâtiment et ou de la rue des

marins. Le positionnement de l'accès à ce parc de stationnement souterrain devra tenir compte de la qualité spatiale de la relation entre la rue des marins (future esplanade) et le boulevard de la plage.

- Création d'un espace dédié à la dépose des visiteurs (groupes et scolaires) par bus avec capacité maximale de deux bus simultanément.

- Les recommandations du SMVM

Les concepteurs justifieront et argumenteront les dispositions prises au regard des recommandations du SMVM.

« *Respect de la silhouette, tenir compte des hauteurs avoisinantes, maintenir des relations ville/port* ».

- Respect de la silhouette :

Insister sur la recherche d'un rythme de crête dans la silhouette du front bâti, pour harmoniser la vision du futur équipement notamment depuis le bassin.

- Hauteur :

Eviter l'effet barre à une hauteur constante qui n'est pas favorable à une bonne lecture du projet. Mais laisser les concepteurs libres dans l'écriture spatiale du futur équipement en accord avec une esthétique globale et un bon usage dans son fonctionnement.

- Relation ville – port :

On a noté que la création récente de la promenade le long de la plage entre le bâti et le bassin a largement contribué à favoriser cette relation tant souhaitée dans la rédaction du SMVM. On peut penser que l'aménagement de la rue des marins en esplanade piétonne contribuera également largement à cet objectif. L'espace piétonnier via la promenade le long de la plage devant le bâti du front de mer sera maintenu, élargi rue des marins (cf ci-avant), et conforté *ad minima* par un cheminement à l'Est de la parcelle afin d'assurer une relation avec le Boulevard de la Plage (souhait de la Mairie).

- Conservation des arbres :

- La mairie demande à ce que les arbres soient conservés. L'architecte paysagiste conseil de l'état note qu'il n'y a pas de valeur botanique ou de paysage spécifique et qu'il pourrait en être autrement.

- Suggestions autres :

- Animation sociale et culturelle du projet : l'ouverture du projet sur la ville est une composante majeure du projet.
- Le Belvédère : création d'un lieu de vie ouvert sur le bassin qui n'est pas obligatoirement situé sur le toit, le choix incombant aux concepteurs.
- Demande d'une attention particulière sur l'évacuation des eaux pluviales au vu des derniers incidents climatiques et des protections à l'inondation (Xynthia, fortes pluies). Dispositions particulière en étude avec les services de l'état afin de fixer la règle ou les pistes à suivre.

En conclusion, Jean Dubourg stipule que le cahier des charges des concepteurs comportera les dispositions minimales évoquées ci-dessus. La rédaction en sera finalisée par l'université avec l'assistance de son architecte programmate, sous le regard de l'architecte conseil de la ville d'Arcachon et de la DDTM. Une dernière sollicitation est formulée aux participants en leur rappelant de ne pas hésiter à envoyer par écrit leurs suggestions et remarques.

→ Une nette approbation sur la nécessité de garder les places de parking.

→ Un accord pour que la conception de l'aménagement en esplanade de la rue des Marins soit demandée aux concepteurs (proposition). Pas de place de parking sur cet espace autre que les « arrêts minute » deux bus.

→ Accord unanime sur l'idée de ne pas contraindre davantage les concepteurs sur la relativité fenêtre/hauteur et relation ville/port, ainsi que de rappeler les recommandations du SMVM et du PADD et demander un argumentaire solide.

→ Libre cours à la créativité et expression architecturale pour faire émerger un projet d'excellence pour ce site.

ANALYSE DU REGISTRE DE CONCERTATION

Le registre de concertation a été ouvert dans les locaux de la station marine d'Arcachon du 28 novembre 2011 au 20 janvier 2012 et accessible aux heures d'ouverture de cet établissement. Ce registre était accompagné d'un ensemble de documents relatifs au projet et, également accessibles sur le site Internet du laboratoire Environnements et Paleoenvironnements Océaniques (EPOC, UMR 5805) auquel est rattaché la station marine d'Arcachon.

Au total, 71 contributions ont été reçues. La grande majorité d'entre elles consistaient en des prises de position pour ou contre le projet. Trente-six contributions se sont montrées favorables au projet, trente-trois défavorables et deux n'ont pu être classées dans l'une ou l'autre des deux catégories. Une contribution favorable a été co-signée par 52 personnels et/ou étudiants de la station marine. Parmi les trente-trois contributions défavorables, onze se déclaraient favorables au projet de POA mais par contre opposées à son implantation sur le site du Petit Port.

Les sujets abordés par les contributions ayant mentionné des souhaits-exigences quant aux modalités d'implantation du projet sur le site du Petit Port sont très largement identiques à ceux évoqués lors des réunions publiques :

- Stationnement et circulation
 - o Conservation des places de parking à usage préférentiel des plaisanciers (*1 contribution*).
- Relation ville – port
 - o Nécessité de créer un évènement architectural (*1 contribution*) ;
 - o Relation hauteur - fenêtre : choix d'une hauteur plus élevée et, par exemple, d'un hypostyle ménageant une fenêtre sur le port à hauteur du Boulevard de la Plage ou bien d'un bâtiment de moindre hauteur mais posé au sol, ou alors possibilité d'une solution « mixte ». 1 contribution argumentée se déclare en faveur d'une construction avec hypostyle (et la création d'un espace public attractif) contre 7 (dont une argumentée) qui privilégient la plus grande limitation possible de la hauteur du bâtiment.
- Autres suggestions
 - o Belvédère : création d'un lieu de vie ouvert sur le bassin dans les hauteurs du bâtiment (*1 contribution*) ;
 - o Nécessité d'une intégration exemplaire du bâtiment (*1 contribution*) ;
 - o Nécessité d'assurer un entretien exemplaire du bâtiment sur la durée (*1 contribution*).

CONCLUSIONS

Cet exercice de concertation a permis de présenter l'état actuel du projet de création d'un Pôle Océanographique sur le site du Petit Port. Il a été l'occasion d'un large échange sur l'opportunité d'un tel projet.

Pour ce qui concerne sa définition et son insertion dans le site, l'expression générale qui s'en dégage après cette concertation est un souci de qualité globale du projet tant pour ses aspects fonctionnels que pour les aspects paysager et esthétique. La dimension pluridisciplinaire du projet est un atout, sa vocation à une large diffusion par sa fonction « Animation sociale et culturelle » confère au projet un intérêt local fort, d'autant que l'université s'engage à ouvrir aux besoins des associations et de la commune certains locaux ou salles de réunion.

De manière générale, une large majorité des personnes qui se sont exprimées lors de cette concertation sont favorables au projet mais il convient de souligner que certaines d'entre elles sont (parfois farouchement) opposées à son implantation sur le site du Petit Port. Il est par conséquent possible de classer les contributions en quatre grandes catégories :

1. favorable au projet y compris son implantation au Petit Port,
2. favorable au projet mais défavorable à son implantation au Petit Port,
3. défavorable au projet, et
4. sans opinion claire.

L'analyse du registre de concertation montre que la population est :

1. très largement favorable au principe même du projet, et
2. légèrement favorable à son implémentation sur le site du Petit Port.

Sur ce dernier point, la concertation a également révélé une certaine incompréhension ; certaines personnes demandant qu'un projet architectural leur soit d'ores et déjà présenté alors que l'objectif même de la concertation consistait à participer à la définition (via l'incorporation de suggestions émanant de la population) du projet et par conséquent du cahier des charges destiné à être transmis aux quatre groupements finalistes du concours d'architecture. Les deux réunions tenues en « petit comité » avec les usagers et les architectes ont été de loin les plus productives pour alimenter cet objectif.

Les suggestions retenues sont les suivantes :

1. La conservation des places de parking existantes en relation avec la ville d'Arcachon ;
2. La nécessité du maintien, voire de l'amélioration, des relations ville-port sera présentée aux groupements comme une exigence forte du projet. Afin de leur préserver la plus grande liberté d'expression possible (garante d'une solution architecturale de qualité), la présence ou non d'un hypostyle ne leur sera pas imposée ;
3. L'établissement d'une réflexion, englobant la rue des marins, sur l'insertion dans le paysage urbain constituera un point bien identifié du programme de l'opération en relation avec la ville d'Arcachon ;
4. La création d'un belvédère accessible au public de manière contrôlée ;
5. La possibilité d'une utilisation indépendante de l'amphithéâtre en dehors des heures d'ouverture du Pôle ;
6. La création d'un arrêt de bus minute mutualisable avec l'Union des Bateliers ;
7. La création d'un espace dédié à la médiation auprès des scolaires au sein de l'espace

Musée-Aquarium ;

8. Ne pas exprimer aux concepteurs de contraintes à l'exception de celles du PADD et du SMVM, afin de laisser libre court à l'expression architecturale pour faire émerger un projet d'excellence. Un impératif sera de ne pas créer par le volume un effet barre linéaire - notion de rythme de crêtes du front de mer et d'harmonie avec ce dernier ;
9. Pas d'exigence particulière non plus sur l'aspect architectural ;
10. Le maintien de l'alignement de platanes boulevard de la plage ;
11. Noter l'importance du choix de l'implantation de l'entrée au parc de stationnement souterrain afin de ne pas dénaturer la qualité de l'espace public rue des marins - aspect paysager et relation ville/port.

ANNEXES

**DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE
SUR LA DEFINITION DU PROJET D'IMPLANTATION DU
POLE OCEANOGRAPHIE D'AQUITAINE SUR LE SITE DU PETIT PORT
DE LA COMMUNE D'ARCACHON**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-3 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-1 et L 300-2-II ;
Vu le contrat de projet Etat-Région Aquitaine 2007-2013 inscrit au titre des Grands projets n°2 ;

Considérant que le contrat de projet Etat-Région Aquitaine 2007-2013 susvisé prévoit la création d'un pôle scientifique pluridisciplinaire spécialisé en sciences de l'environnement et de l'océanographie de niveau international poursuivant des missions de recherche, d'enseignement, de diffusion de la recherche scientifique ;

Considérant que l'université Bordeaux-I implante ce pôle dénommé « Pôle océanographique aquitain » sur le site du Petit port, sis sur la commune d'Arcachon, opération nécessitant la vente préalable par l'Etat du terrain dont il est propriétaire sur lequel se situe l'actuelle Station marine à Arcachon, Place Peynaud ;

Considérant que l'université Bordeaux-I souhaite l'organisation d'une concertation publique sur le projet de construction du Pôle océanographique aquitain, réalisée conformément aux dispositions des articles L300-1 et L300-2-II susvisées du code de l'urbanisme, ladite concertation ayant pour objectif de consulter la population sur la définition du projet et permettant à toutes les personnes et instances d'être informées de son contenu et d'exprimer leur avis sur le projet.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1^{er} : objectifs poursuivis par le projet de réalisation du Pôle océanographique aquitain

D'approuver les objectifs poursuivis par le projet de réalisation du Pôle océanographique aquitain tel que développés par le président de l'université Bordeaux-I.

Article 2 : modalités de la concertation publique

D'approuver l'ouverture de la concertation, qui associera pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toute autre personne

concernée, dont les représentants des professions dites des « métiers de la mer », et qui sera portée à la connaissance de la population.

La concertation comprendra les quatre points suivants :

1. Annonce publique de la concertation

L'ouverture de la concertation sera portée à la connaissance du public au moyen de l'insertion d'un avis dans la presse locale ainsi qu'au moyen d'une campagne d'affichage de proximité à la Station marine et à la mairie d'Arcachon.

2. Ouverture et mise à disposition du public d'un registre de consultation

L'ouverture d'un registre sur lequel le public pourra faire connaître ses observations, ou bien encore la possibilité pour les intéressés de rencontrer les responsables du projet, constitueront deux des modalités offertes au public pour formuler ses observations.

3. Réunions publiques

Deux réunions publiques seront tenues dans la période comprise entre le 1^{er} et le 15 décembre 2011 à Arcachon. Il s'agira de réunions publiques au cours desquelles les intéressés et le public pourront s'exprimer, faire connaître leurs observations, ou bien encore établir un contact direct avec les responsables du projet.

4. Rapport de synthèse

Le rapport de synthèse, rédigé par le président de l'université Bordeaux-I, sera rendu public. A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et présenté devant le conseil d'administration de l'université Bordeaux-I. Le dossier du projet sera alors arrêté pour ce qui concerne sa définition et ses modalités d'insertion sur le site.

La concertation sera menée jusqu'à finalisation du dossier des concepteurs.

Alain BOUDOU

président du conseil d'administration





UNIVERSITE BORDEAUX 1

351 cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

EPOC UMR 5805 / OASU

Station Marine d'Arcachon
2, rue Jolyet
33120 ARCACHON



COMMUNIQUE DE PRESSE

POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN

LANCEMENT D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE

**DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'INFORMER ET ECHANGER
SUR LE PROJET DU POLE OCEANOGRAPHIQUE AQUITAIN**

Talence , 25 novembre 2011 - Dans le cadre de la définition du projet du Pôle Océanographique Aquitain sur le site du Petit Port, et conformément aux dispositions des articles L300-1 et L300-2-II du code de l'urbanisme, l'Université de Bordeaux 1 organise une **procédure de concertation publique** qui se déroulera du 28 novembre 2011 au 20 janvier 2012.

Cette concertation a pour objet de consulter la population sur **la définition du projet sur le site du Petit Port** et permettant à toutes les personnes et instances concernées d'être informées de son contenu et d'exprimer leur avis sur le projet.

Durant toute la durée de la concertation, **un registre de concertation** sera mis à disposition du public à la Station Marine d'Arcachon, 2 rue du Professeur Jolyet du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (excepté du 22 décembre au 2 janvier). Les avis, remarques et commentaires pourront être également adressés par courrier, à l'adresse de la Station Marine.

Deux réunions publiques seront tenues **le 02 et le 12 décembre** prochain au Palais des Congrès d'Arcachon à partir de 18h30, au cours desquelles les intéressés et le public pourront bénéficier d'une présentation détaillée du projet, s'exprimer, faire connaître leurs observations ou bien encore établir un contact direct avec les responsables du projet.

Un rapport de synthèse, rédigé par le président de l'Université Bordeaux 1 à l'issue de cette concertation, sera également rendu public.

Enfin dès le 30 novembre prochain, **les documents** relatifs au projet (présentation, études, etc.) seront consultables à la Station Marine et téléchargeables sur le site Internet du laboratoire de recherche : **www.epoc.u-bordeaux.fr**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Valérie Buridans au 06 20 33 07 29

Dans le cadre de la conduite
du projet du
Pôle Océanographique Aquitain
sur le site du « Petit Port »

L'Université Bordeaux 1 organise

2 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION

**le vendredi 02 décembre 2011
&
le lundi 12 décembre 2011**

à partir de 18h30

au Palais des Congrès d'Arcachon
6 bd Veyrier Montagnères

Au programme :

- Présentation du projet
- Débat
- Registre de concertation à disposition
- Possibilité de consulter les documents annexes



Information : Valérie – 06 20 33 07 29



Dans le cadre de la conduite
du projet du
Pôle Océanographique Aquitain
sur le site du « Petit Port »

L'Université Bordeaux 1 organise

2 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION

**le vendredi 02 décembre 2011
&
le lundi 12 décembre 2011**
à partir de 18h30

au Palais des Congrès d'Arcachon
6 bd Veyrier Montagnères.

Au programme :

- Présentation du projet
- Débat
- Registre de concertation à disposition
- Possibilité de consulter les documents annexes



Information : Valérie – 06.20.33.07.29



Dans le cadre de la conduite
du projet du
Pôle Océanographique Aquitain
sur le site du « Petit Port »

L'Université Bordeaux 1 organise

2 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION

**le vendredi 02 décembre 2011
&
le lundi 12 décembre 2011**
à partir de 18h30

au Palais des Congrès d'Arcachon
6 bd Veyrier Montagnères.

Au programme :

- Présentation du projet
- Débat
- Registre de concertation à disposition
- Possibilité de consulter les documents annexes



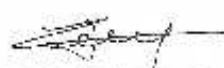
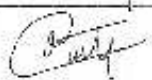
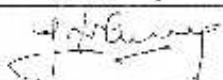

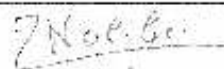
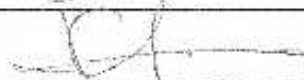
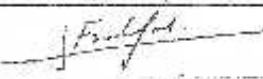
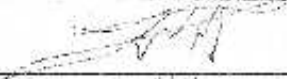




Information : Valérie – 06.20.33.07.29

Concertation PCA
Réunion dédiée aux associations et métiers de la mer
19/01 à 14h30

Feuille de présence


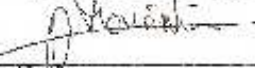

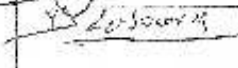
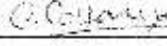
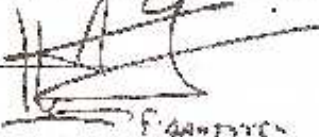

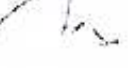

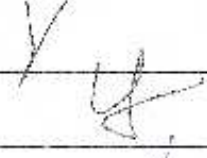



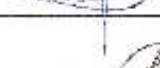
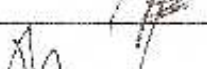

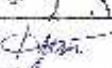

Présente UB1 : AG, JD, PM, VB - P.S.L.

	ORGANISATION	REPRÉSENTANT	SIGNATURE
X	A.B.V.A.	Nicole BIESEL LEGER	
	A.B.V.A.	CLAUVERIE S. Paul	
	A.B.V.A.	CLAUVERIE CHRISTINE	
X	Association CDROM	Pierre Contré	
X	Association CDROM	Jean Fribourg	
?	Association du petit port de plaisance	François Roche	
X	ASSA	André Tillier	
	ASSA		
X	Cap sciences	Bernard Alaux	
?	Comité Mouléou Village	Paul Scappazzoni	
X	Union des Bateiers Arcachonnais - UBA	Michel Nolibe +1	
?	Section Régionale Conchylicole	Jean Charles Mauviot	
X	SEPANSO	Jean-Marie Froidefond	
X	SHAA	JC Richi (trésorier)	
X	SHAA	M. Nauvilles (secrétaire)	
X	Terre et Ocean	Géraldine Lucas	

Concertation POA

Réunion dédiée aux architectes conseil
du 20/01 à 14h30 → 17h30

feuille de présence

	ORGANISATION	REPRESENTANT	SIGNATURE
X	UB1 DPI	Jean Dubourg	
X	Programmiste UB1	Philippe Monestier	
X	UB1	Valérie Buridans	
X	Société Scientifique	PJ Labotrig S. Carreau	 
X	PORT ARCACHON	Alain GAUTIER Directeur Général	
X	Architecte Conseil Maitre d'Arcachon	François Gauthier	
X	DDTM	David CRAS	
X	DDTM	Cécile Glangeaud (présidente)	
X	DDTM	Frederic Kazimor	
X	CG33	Sylvio Garrigou	
X	CRCA / AXCP	François Guibert	
X	CRCA	Denis Debaig	
X	ArchiTexte	Fanny Lestin	
X	CAUE de la Gironde	Pierre Pere	
X	CRA	Thierry Bazerques	
	DDTM	Pierre Morin	
	DDTM	Thérèse VIGIER	
	DDTM	DURANTON Alexandre	